



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2019

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Julie Laperle, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique représentante du comité CEHDAA, présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Carl Périgny Stéphane Saulter,	vice-président, représentant du comité de parents représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Stéphanie Carignan, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service de l'enseignement et services complémentaires, par intérim directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCES

Mme Jeanne Grenier
M. Éric Pomerleau
Joël Turcotte

1. Ouverture de la séance

Il est 19 h 04.

CC-7344-19

**2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 25 mars 2019;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
 - 6.1 Demande de la Foire du Camionneur de Barraute :
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Octrois de contrats :
 - a) Réfection du gymnase de l'école Saint-Viateur;
 - b) Réfection de la fenestration de l'école alternative Harricana;
 - c) Réfection du système de chauffage de l'école Morency;
 - d) Réfection du système de chauffage de l'école ND-de-Lourdes;
 - e) Réfection du drainage périphérique de l'école Saint-Viateur;
 - f) Remplacement des systèmes d'alarmes incendie de 5 écoles;
 - g) Remplacement du système d'alarme incendie du pavillon La Forêt;
 - h) Remplacement de l'entrée d'aqueduc du pavillon La Calypso;
 - i) Remplacement d'une partie des couvres planchers du pavillon La Calypso :
 - 7.2 Autorisation d'aller en appels d'offres;
 - a) Construction d'un appentis à la forêt-école;
 - b) Travaux électriques dans les ateliers de soudure au CFPH :
8. Huis clos :
 - 8.1 Orientation en lien avec les plans d'effectifs des professionnels non enseignants ainsi que des directions d'établissements :
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir RH;
 - 10.2 Entente particulière concernant la condition d'inscription à la liste de priorité d'une enseignante;
 - 10.3 Adoption du calendrier de travail du personnel non enseignant 2019-2020;
 - 10.4 Adoption du calendrier de la formation professionnelle 2019-2020;
 - 10.5 Adoption du calendrier des rencontres des commissaires 2019-2020;
 - 10.6 Organisation scolaire 2019-2020;
 - 10.7 Demande de congé sans traitement pour activité syndicale;
 - 10.8 Délégation à AGA- 2019 de la GRIC
 - 10.9 Abrogation de la politique de location de la résidence;



10.10 Autorisation pour la signature de 4 ententes particulières pour la modification de tâches chez les enseignants;

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
 - 12.1 Semaine des arts à l'Harricana;
 - 12.2 Frais chargés aux parents, distribution des chèques :
13. Clôture de la séance.

CC-7345-19

**3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
25 MARS 2019**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 25 mars 2019.

QUE ce procès-verbal soit adopté avec tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée;

Aucune intervention.

5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Le comité de parents a eu lieu le 8 avril dernier. Les principaux sujets abordés ont été : la tenue du conseil général prévu le 1^{er} juin prochain, la tournée des écoles, la consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et les actes d'établissement ainsi qu' un suivi de dossier sur le transport scolaire.

La prochaine rencontre du comité EHDA est prévue le 28 mai.

6. Correspondance

CC-7346-19

**6.1 DEMANDE DE LA
FOIRE DU
CAMIONNEUR DE
BARRAUTE**

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation des infrastructures scolaires par le comité organisateur de la Foire du camionneur de Barraute qui se tiendra du 30 août au 2 septembre 2019;

CONSIDÉRANT le fait que les activités se tiendront sur la 9^e Avenue ainsi que la rue Principale entourant l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et l'école secondaire Natagan;

CONSIDÉRANT l'appui positif des conseils d'établissements concernés;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une telle activité nécessite toute la mobilisation de la communauté;



CONSIDÉRANT le plan d'engagement vers la réussite considérant les partenariats comme des facteurs contribuant à la réussite éducative de nos élèves jeunes et adultes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la direction du Service des ressources humaines et la présidence soient et elles sont autorisées à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) afin de procéder à une modification du calendrier 2019-2020 pour la journée du vendredi 30 août 2019.

ADOPTÉE.

7. Suivi de dossiers

7.1 A) OCTROI DE CONTRAT RÉFECTION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE SAINT-VIATEUR

Le Service des ressources matérielles et administratives ne recommande pas d'octroyer le contrat pour la réfection du gymnase et travaux connexes de l'école Saint-Viateur;

Le projet retournera en appel d'offres à une date ultérieure.

CC-7347-19

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été effectué;

**7.1 B) OCTROI DE
CONTRAT RÉFECTION
DE LA FENESTRATION
DE L'ÉCOLE
ALTERNATIVE
HARRICANA**

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Construction Proulx & Frères inc, au montant de 278 800,00 \$ (avant taxes) pour la réfection des ouvertures de l'École alternative Harricana.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

CC-7348-19

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour la réfection de la chaufferie de l'école Morency de Trécesson;

**7.1 C) OCTROI DE
CONTRAT RÉFECTION
DU SYSTÈME DE
CHAUFFAGE DE
L'ÉCOLE MORENCY**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,



QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Lord & Gagnon inc, au montant de 205 333,91 \$ (avant taxes) pour la réfection de la chaufferie de l'école Morency.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10% de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

CC-7349-19

**7.1 D) OCTROI DE
CONTRAT RÉFECTION
DU SYSTÈME DE
CHAUFFAGE DE
L'ÉCOLE ND-DE-
LOURDES**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour la réfection de la chaufferie de l'école Notre-Dame-de-Lourdes de La Corne;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Lord & Gagnon inc, au montant de 185 910,45 \$ (avant taxes) pour la réfection de la chaufferie de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

CC-7350-19

**7.1 E) OCTROI DE
CONTRAT RÉFECTION
DU DRAINAGE
PÉRIPHÉRIQUE DE
L'ÉCOLE SAINT-
VIATEUR**

CONSIDÉRANT les travaux de drainage à effectuer à l'école Saint-Viateur d'Amos;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit les Entreprises Roy & Frères inc, au montant de 234 689,95 \$ (avant taxes) pour les travaux de drainage à effectuer à l'école Saint-Viateur.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.



CC-7351-19

**7.1 F) OCTROI DE
CONTRAT
REPLACEMENT DES
SYSTÈMES
D'ALARME
INCENDIE DE 5
ÉCOLES**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour le remplacement des systèmes d'alarme dans cinq établissements de la commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Danny Lamoureux Entrepreneur Électricien 9141-1736 Québec inc, au montant de 129 600,00 \$ (avant taxes) pour le remplacement des systèmes d'alarme dans cinq établissements de la commission scolaire Harricana;

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

CC-7352-19

**7.1 G) OCTROI DE
CONTRAT
REPLACEMENT DU
SYSTÈME D'ALARME
INCENDIE DU
PAVILLON LA FORÊT**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour le remplacement du système d'alarme du pavillon La Forêt de l'École secondaire d'Amos;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Magny Électrique 9190-5778 Québec inc, au montant de 323 752,00 \$ (avant taxes) pour le remplacement du système d'alarme du pavillon La Forêt de l'école secondaire d'Amos.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

CC-7353-19

**7.1 H) OCTROI DE
CONTRAT
REPLACEMENT DE
L'ENTRÉE D'AQUEDUC
DU PAVILLON LA
CALYPSO**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour la réfection de l'entrée d'aqueduc du pavillon La Calypso de l'École secondaire d'Amos;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,



QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit TEM Entrepreneur Général, au montant de 94 103,73 \$ (avant taxes) pour la réfection de l'entrée d'aqueduc du pavillon La Calypso de l'École secondaire d'Amos.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.

7.1 I) OCTROI DE CONTRAT REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DES COUVRES PLANCHERS DU PAVILLON LA CALYPSO

Le Service des ressources matérielles et administratives ne recommande pas d'octroyer le contrat pour la réfection partielle des revêtements de plancher du pavillon La Calypso de l'École secondaire d'Amos.

Le projet retournera en appel d'offres à une date ultérieure.

CC-7354-19

7.2 A) AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPENTIS À LA FORÊT-ÉCOLE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un appentis à la Forêt-École;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet de construction nécessite un appel d'offres public;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Julie Laperle,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin de réaliser le projet de construction d'appentis à la Forêt-École.

ADOPTÉE.

CC-7355-19

7.2 B) AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS LES ATELIERS DE SOUDURE AU CFPH

CONSIDÉRANT le projet pour la réalisation de travaux électriques dans les ateliers de soudure du centre de formation Harricana;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite un appel d'offres public;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin de réaliser les travaux électriques dans les ateliers de soudure du centre de formation Harricana.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Ce point est traité à la fin de la rencontre



9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement

10. Dossiers courants

10.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir de la direction des ressources humaines.

La directrice du Service des ressources humaines dépose la reddition de compte de la délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

CC-7356-19

**10.2 ENTENTE
PARTICULIÈRE AVEC
LE SEUAT
CONCERNANT LA
CONDITION
D'INSCRIPTION À LA
LISTE DE PRIORITÉ
D'UNE ENSEIGNANTE**

CONSIDÉRANT qu'à l'entente locale, à la clause 5-1.14.06, les parties ont convenu que lors d'une inscription dans une deuxième discipline, la personne doit avoir complété trente (30) crédits de spécialisation dans le cadre d'un même programme d'études en lien avec cette discipline ou ce champ;

CONSIDÉRANT que Mme Andréanne Gendron est titulaire d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de l'Université McGill, programme suivi entièrement en langue anglaise ;

CONSIDÉRANT que Mme Gendron est titulaire d'un brevet d'enseignement spécialisé en éducation physique et à la santé, au préscolaire, au primaire et au secondaire ;

CONSIDÉRANT que Mme Gendron a réussi le EETC, English exam for teacher certification;

CONSIDÉRANT que Mme Gendron est inscrite actuellement au microprogramme de 2^e cycle en enseignement de l'anglais langue seconde (primaire et secondaire), programme de 15 crédits.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la présidente et la directrice du Service des ressources humaines soient et sont autorisées à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue portant sur l'inscription de Mme Andréanne Gendron aux champs 4 et 8 de la mise à jour de la liste de priorité, lorsque cette dernière pourra démontrer avoir réussi le microprogramme de 2^e cycle en enseignement de l'anglais langue seconde.

ADOPTÉE



CC-7357-19

**10.3 ADOPTION DU
CALENDRIER DE
TRAVAIL DU
PERSONNEL NON
ENSEIGNANT 2019-
2020**

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,
QUE soit et il est adopté tel qu'il a été déposé, le calendrier de travail du personnel non enseignant pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE.

CC-7358-19

**10.4 ADOPTION DU
CALENDRIER DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
2019-2020**

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE soit et il est adopté tel qu'il a été déposé, le calendrier de scolaire du secteur de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE.

CC-7359-19

**10.5 ADOPTION DU
CALENDRIER DES
RENCONTRES DU
CONSEIL DES
COMMISSAIRES
2019-2020**

CONSIDÉRANT le règlement 05-2006 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil des commissaires adopte, tel qu'il a été déposé, le calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE.

CC-7360-19

**10.6 ORGANISATION
SCOLAIRE 2019-2020**

CONSIDÉRANT les documents déposés à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE le plan d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 soit adopté tel que présenté par le service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉE.



CC-7361-19

**10.7 DEMANDE DE
PROLONGATION
CONGÉ SANS
TRAITEMENT POUR
ACTIVITÉ SYNDICALE
DE MADAME KATHY
LACOMBE**

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'un congé sans traitement pour activité syndicale;

CONSIDÉRANT la clause 3-3.01 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame la commissaire Julie Laperle,

QUE ce conseil des commissaires autorise la prolongation du congé sans traitement pour activités syndicales à madame Kathy Lacombe, secrétaire à l'école secondaire d'Amos, pavillon La Calypso, et ce, du 14 avril au 14 mai 2019 inclusivement.

ADOPTÉE.

CC-7362-19

**10.8 NOMINATION
D'UN DÉLÉGUÉ
OFFICIEL AUX
ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES DE LA
GRICS**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS);

CONSIDÉRANT que tant les Règlements généraux de la GRICS que le contrat de participation stipulent que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE monsieur Yannick Roy, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de cette Commission scolaire Harricana à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exercer tous les pouvoirs inhérents.

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ADOPTÉE.

CC-7363-19

**10.9 ABROGATION
DE LA POLITIQUE DE
LOCATION DE LA
RÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT la politique de location de la résidence adoptée le 18 août 1998 par la résolution CC-172-98;

CONSIDÉRANT QUE la politique n'a plus raison d'être;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE cette Commission scolaire rende caduque la politique concernant la location de la résidence et qu'elle soit retirée des politiques actives de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.



CC-7364-19

**10.10 AUTORISATION
POUR LA SIGNATURE
DE 4 ENTENTES
PARTICULIÈRES POUR
LA MODIFICATION
DE TÂCHES CHEZ LES
ENSEIGNANTS**

CONSIDÉRANT que toutes les enseignantes légalement qualifiées et détenant le critère de capacité pour enseigner aux champs 2 et 3, inscrites sur la liste de priorité d'emploi, sont actuellement sous contrat à temps partiel;

CONSIDÉRANT les congés à traitement différé octroyés et les autres absences;

CONSIDÉRANT les enseignants légalement qualifiés ou non disponibles pour combler les remplacements;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE la présidente et la directrice du Service des ressources humaines soient et sont autorisées à signer quatre ententes avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue portant sur la modification des tâches chez les enseignants à temps partiel, soit Mme Audrey Mc Caughan, Mme Jo-Annie Hébert-Coulombe, Mme Joanie Brouillette et Mme Geneviève Gauthier.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Rapport d'activités de la présidente

Pour la période du 15 avril au 19 mai 2019

Présenté au conseil des commissaires du 15 avril 2019

Conseil des commissaires

2019-04-15 : Conseil des commissaires

2019-04-23 : Comité exécutif

2019-05-13 : Commission d'études

2019-05-13 : Comité exécutif

Environnement interne

2019-04-29 au 2019-05-03 : Semaine des arts à l'Harricana

2019-05-10 : Bal des finissantes et finissants en formation professionnelle

Environnement externe

2019-04-26/27 : Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec

2019-04-30 : Assemblée générale annuelle du CLD

2019-05-01 : Gala reconnaissance du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Amos) Pour la période du 15 avril au 21 mai 2019

Rapport d'activités de la direction générale

Pour la période du 15 avril au 19 mai 2019

Présenté au conseil des commissaires du 15 avril 2019

Conseil des commissaires

2019-04-15 : Conseil des commissaires



2019-04-23 : Comité exécutif
 2019-05-13 : Commission d'études
 2019-05-13 : Comité exécutif

Environnement interne

2019-04-17 : Comité consultatif de gestion
 2019-04-18 : Vernissage et encaissement au Centre de formation générale Le Macadam
 2019-04-18 : Vernissage des élèves en concentration arts, Société d'histoire
 2019-04-19 au 2019-05-03 : Semaine des arts à l'Harricana
 2019-05-14 : Communauté d'apprentissage des directions (CoP)

Environnement externe

2019-04-24/26: Conseil général ADIGECS à Québec
 2019-05-01 : Gala reconnaissance du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Amos)
 2019-05-06/10 : Congrès ADIGECS à Rimouski
 2019-05-15/16 : Table nationale de la réussite autochtone Conseil des commissaires

12. Autres sujets

12.1 Semaine des arts à l'Harricana;

La présidente rappelle la tenue de la 33^e édition de la Semaine des arts Harricana du 29 avril au 3 mai. La secrétaire générale effectue un suivi relatif aux prises de paroles à faire dans le cadre des spectacles.

12.2 Frais chargés aux parents, distribution des chèques

La secrétaire générale informe les membres du conseil que les parents de la Commission scolaire Harricana ont été les premiers à recevoir leur chèque d'indemnisation lié à l'action collective. Pour les parents qui ont des questions, ils peuvent être référés sur le site Internet de la commission scolaire où un lien sur le dossier leur donne les coordonnées de Collectiva. Cette entreprise a été mandatée pour monter la banque de données, émettre ainsi que distribuer les chèques et finalement assurer le suivi du service à la clientèle.

8. Huis clos

CC-7365-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

8.1 HUIS CLOS OUVERTURE

QUE l'assemblée siège à huis clos afin de traiter des points inscrits à l'ordre du jour.

Il est 20 h 15.

Sont présents les membres du conseil, le directeur général et la directrice du Service des Ressources humaines.



8.1 Orientations en lien avec les plans d'effectifs des professionnels non enseignants ainsi que des directions d'établissements

La directrice du Service des ressources humaines présente les orientations en lien avec le plan d'effectifs des professionnels non enseignants. Pour sa part, le directeur général indique ses orientations concernant celui des directions d'établissements.

CC-7366-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaires Denis Coutu,

**8.1 HUIS CLOS
FERMETURE**

QUE le huis clos soit levé.

Il est 20 h 50.

13. Clôture de la séance

CC-7367-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

**13. LEVÉE DE LA
SÉANCE**

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 53.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale